



**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint Sylvestre**

**Assemblée extraordinaire** du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 8 mai 2017**, à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller # 3**  
**Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6**

Points à l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre jour
2. Rencontre avec les membres de conseil de la Fabrique de Saint-Sylvestre
3. Rencontre avec le directeur incendie
4. Embauche du coordonnateur en loisirs
5. Position de la municipalité concernant la valorisation des milieux humides
6. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 70-2017**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Rencontre avec les membres du conseil de fabrique de Saint-Sylvestre**

Les membres du conseil de la fabrique de Saint-Sylvestre (Pauline Therrien, Aglaé Thivierge, Jacinthe Létourneau, Michel St-Hilaire, Claude Nappert et Jacques Jackson) sont venus proposer

à la municipalité de faire l'acquisition de certains terrains leur appartenant, dont celui où sont situé le parc de jeux, la patinoire et le terrain de tennis, qui est sous bail emphytéotique. Ils aimeraient régulariser ce dossier avant la mise en vigueur de l'annexion (janvier 2018). De plus, ils ont aussi offert une parcelle qui est située derrière le presbytère. La municipalité a une ouverture pour régulariser le terrain situé ou les aires de jeux. La fabrique aimerait avoir un montant de \$ 30 000 pour ce terrain. L'argent de cette vente restera pour des réparations sur l'église de Saint-Sylvestre.

### **Rencontre avec le directeur incendie**

Le directeur incendie, Gilles Chabot, est venue discuter d'embauche future de pompiers. Il faudra regarder pour recruter graduellement.

### **Résolution numéro 71-2017**

#### **Embauche du coordonnateur en loisirs et développement**

Attendu que le comité de sélection pour le poste de coordonnateur en loisirs et développement a étudié les candidatures soumises ; attendu qu'un processus d'entrevues a été fait avec les candidats retenus ; attendu que le comité de sélection a émis des recommandations pour les trois candidats rencontrés ; en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de Michaël Paré au poste de coordonnateur en loisirs et développement, que les démarches soient enclenchées pour l'embauche de la personne retenue et ce selon la proposition déposée.

### **Résolution numéro 72-2017**

#### **Position de la municipalité de Saint-Sylvestre concernant la valorisation des milieux humides**

Attendu que la municipalité a été approchée pour son terrain situé sur la route du Moulin où sont situés les étangs, soit le lot 4 212 760; que ce terrain est considéré comme un milieu humide ; qu'avec le projet éolien Mont Sainte-Marguerite, certaines portions de terrain en milieu humide sont touchées par la construction du parc éolien ; que ces parcelles doivent être compensées pour répondre aux exigences du ministère de l'environnement ; que le promoteur du parc éolien Mont Sainte- Marguerite a répertorié ce site pour compenser toutes les parcelles touchées par la construction et ce pour les trois municipalités ; que ce site répond à tous les critères exigés ; qu'une partie de ce terrain pourrait être valorisée ; attendu que les conditions futures d'un site protégé pourraient être une problématique éventuelle dans le développement de ce secteur ; que les normes environnementales sont de plus en plus resserrées ; en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre ne désire pas aller de l'avant avec la compensation du milieu humide avec son terrain situé sur la route du moulin, soit le lot 4 212 760 .

Levée de l'assemblée à 21 heures 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 5 juin 2017

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---